

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur le président, je désire poser une question complémentaire. L'honorable ministre peut-il assurer la Chambre que les provinces seront consultées avant d'établir de nouveaux critères?

L'hon. M. Drury: Oui, monsieur l'Orateur.

(Traduction)

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Lamoureux.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Ministère—

Crédit 1e. Administration centrale, y compris les dépenses de la conférence au Canada, en mai 1963, des ministres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, \$56,000.

M. Douglas: Lors de l'examen de la question, hier, à six heures, j'ai formulé certains commentaires sur deux aspects de la déclaration du ministre. Il s'agissait, tout d'abord de l'OTAN; j'ai demandé au ministre de dire au comité quelques mots au cours du débat sur la proposition visant à créer une force nucléaire multilatérale de l'OTAN. Les membres du comité et la population du Canada ont le droit de savoir ce qui a été proposé et d'apprendre si le Canada a été invité à participer à cette force. Nous aimerions aussi entendre le gouvernement nous assurer que le Canada ne participera pas à l'entreprise sans que la question soit étudiée à fond par la Chambre des communes.

Bien des Canadiens appuient l'action de l'OTAN qui cherche à décourager toute agression militaire en Europe, mais ils s'opposeraient vigoureusement à la création d'une force nucléaire multinationale par cette organisation. Tout le monde sait que depuis quelques années, l'Allemagne de l'Ouest tient à devenir une puissance nucléaire indépendante. Bien des gens croient que la création d'une force nucléaire multinationale serait simplement une façon détournée d'y parvenir; pour ma part, j'aimerais beaucoup que le ministre nous assure que notre pays ne fera rien en ce sens et que, si nous sommes pressentis, la question sera débattue à fond à la Chambre. Nous avons vu ce qui arrive quand un gouvernement signe des traités comportant l'acquisition d'armes nucléaires sans les soumettre au Parlement. Nous ne voulons pas nous éveiller un beau matin et apprendre qu'une force nucléaire multinationale est constituée, que le Canada en fait partie et que la Chambre n'a pas eu un mot à dire.

La deuxième question que je voulais aborder, c'est le rôle que le Canada joue pour assurer le maintien de la paix dans l'île de Chypre. Nous admettons tous que ce rôle va à notre pays comme un gant. Nous n'avons

[L'hon. M. Drury.]

ni les moyens ni les connaissances techniques d'être une puissance nucléaire, mais nous avons un rôle à jouer et nous ne pouvons agir plus efficacement qu'en participant au maintien de la paix dans les différentes parties du monde sous le commandement direct des Nations Unies.

Il est injuste, je l'admets, que le Canada soit obligé de payer toute la note, mais je crois que les sommes dépensées à cette fin seront un bien meilleur placement que celles que nous avons consacrées autrefois à l'achat d'un matériel militaire qui était déclassé avant même d'être produit. Toutefois, pour ce qui est du coût de ces opérations, je crois que tous les pays membres des Nations Unies devraient payer leur part.

Pour moi, la plupart des Canadiens désirent ardemment que notre pays contribue de cette façon au maintien de la paix dans le monde. Cependant, nous devons admettre deux choses: premièrement, que dans une conjoncture aussi épineuse, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est dans une situation délicate. Il négocie avec les Nations Unies, et s'il reçoit des communications secrètes et confidentielles, il doit l'admettre. Nous devons aussi admettre que lorsque nous envoyons un contingent aux Nations Unies, il relève du commandement des Nations Unies et, dans une certaine mesure, nous perdons notre souveraineté nationale. Par ailleurs, à titre de membre du Parlement, nous devons dire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que nous lui confions le soin et le devoir de voir à ce que les troupes canadiennes qui participent aux opérations du maintien de la paix des Nations Unies seront entièrement protégées et ne manqueront de rien pour s'acquitter efficacement de la tâche qu'on leur a confiée.

Le deuxième fait qu'il faut admettre c'est que le Secrétaire général des Nations Unies se trouve dans une situation aussi difficile. Il a, notamment à Chypre, une mission très délicate à remplir. Les forces des Nations Unies ne sont pas simplement aux prises avec un agresseur. En pareil cas l'opération, même grave, serait relativement simple; lorsqu'une agression est commise, il incombe aux Nations Unies d'arrêter l'agresseur et de protéger le pays victime de l'attaque. Mais la guerre civile sévit à Chypre, guerre d'autant plus grave qu'elle intéresse deux pays voisins, qui ont clairement manifesté leur intention d'intervenir. S'ils le faisaient, ils pourraient facilement déclencher une conflagration qui se propagerait peut-être dans les régions de la Méditerranée et même dans le monde entier.

Afin de se conformer aux directives du Conseil de sécurité et envoyer une force chargée de la paix à Chypre, le Secrétaire